

**AVIS DE COURSE**  
**Sélective Dériveurs Flotte Collective Minimales 2016**

**Epreuve Sélective au championnat de France Dériveurs Flotte collective Minimales**  
**Le 22 mai 2016**  
**A Bouchain**  
**Autorité Organisatrice : CDPA Bassin Rond**  
**Grade : 5A**

**Terminologie** : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est une régata de flotte collective en double et solitaire où les bateaux sont fournis par l'organisation. Les dériveurs doubles fournis seront des RS Quba et les dériveurs solitaires fournis seront des Optimist.
- 3.2 L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par rapport au nombre de bateaux mis à disposition. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera retenu avec mise en place d'une liste d'attente.
- 3.3 Sont admis à courir pour les dériveurs solitaires et les dériveurs doubles, les coureurs nés en 2002, 2003 ou 2004.
- 3.4 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire sur place les samedi 21 mai et dimanche 22 mai 2016. Par contre ils sont invités à faire connaître leur présence en renseignant le sondage à cette adresse avant le 20 mai 2016 : <http://goo.gl/forms/NXNE8dMU5N>
- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- 3.6 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

- 4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant inscription	Montant location
Dériveurs Solitaires	5 euros par personne	8 euros par bateau
Dériveurs Doubles	5 euros par personne	16 euros par bateau

- 4.2 **Une caution de 250 euros par bateau** sera demandée par l'organisateur pour la mise à disposition des bateaux pour la compétition. Sauf si le coureur a souscrit à un rachat de franchise sur le site de la FFVoile en 2016 et qu'il en présente le justificatif.
- 4.3 La régata pourra se dérouler en groupes ou poules en fonction du nombre d'inscrits.

## 5. PROGRAMME

### 5.1 Confirmation d'inscription :

Le samedi 21 mai 2016 de 16h à 18h

Le dimanche 22 mai 2016 de 8h30 à 10h.

### 5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Samedi 21 mai 2016	14h à 18h	Entraînement libre avec le matériel mis à disposition par le club
	16h à 18h	Confirmation des inscriptions
Dimanche 22 mai 2016	8h30 à 10h	Accueil et Confirmation des inscriptions
	10h	Briefing et tirage au sort des bateaux
	10h30	Premier Signal d'avertissement.
	16h	Heure limite du dernier signal d'avertissement
	A suivre	Proclamation des résultats, Remise des prix

### 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions les 21 et 22 mai 2016

## 7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés lors du briefing le dimanche 22 mai à 10h. Ils pourront être variés dans leurs formats.

## 8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- 1<sup>er</sup> Dériveur Solitaire Flotte Collective Masculin.
- 1<sup>er</sup> Dériveur Solitaire Flotte Collective Féminine.
- 1<sup>er</sup> Dériveur Double Flotte Collective Masculin/mixte.
- 1<sup>er</sup> Dériveur Double Flotte Collective Féminin.

## 11. SELECTIONS AU CHAMPIONNAT DE France

Cette épreuve est l'unique épreuve qui sert de base à la sélection au championnat de France Minimes dans les séries suivantes :

- Flotte Collective Dériveurs Solitaires Garçons.
- Flotte Collective Dériveurs Solitaires Filles.
- Flotte Collective Dériveurs Solitaires Glisse Garçons.
- Flotte Collective Dériveurs Solitaires Glisse Filles.
- Flotte Collective Dériveurs Doubles Garçons/Mixtes.
- Flotte Collective Dériveurs Doubles Filles.

Dans chacune de ces séries, la Ligue de Voile Hauts de France attribuera deux places sur quotas.

A l'issue de cette épreuve, en accord avec le *règlement régional de sélection aux championnats de France Jeunes 2016*, la liste des sélectionnés sera validée par la commission régionale de sélection.

Pour les séries Dériveurs Solitaires Garçons et Filles et Dériveurs Solitaires Glisse Garçons et Filles, étant donné que la sélection se fera sur le même support, il sera demandé (lors de l'inscription à l'épreuve), de signaler la série dans laquelle chaque coureur souhaite se sélectionner (Dériveurs Solitaires ou Dériveurs Solitaires Glisse).

A l'issue de l'épreuve, le coureur potentiellement sélectionné le mieux classé aura son souhait respecté.

Quoi qu'il en soit, chaque coureur qui prétend à la sélection au championnat de France devra avoir complété un acte de candidature.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**Centre Départemental de Plein Air du Bassin-Rond**

403 Rue HENRI DESHAYS

59111 BOUCHAIN

03 27 35 72 28

[directeur@bassin-rond.net](mailto:directeur@bassin-rond.net)

La base sera ouverte le samedi après-midi dès 13h30 pour un entraînement et / ou découverte des RS Quba pour les coureurs qui le souhaitent avec l'accueil suivant :

- 1) Accès aux locaux et navigation possible jusqu'à 18h30/19h00
- 2) Possibilité de dormir sur place le samedi soir (camping car et/ou camping)
- 3) Organisation d'un barbecue le samedi soir, au tarif de 8€ par personne hors boisson.

### Photo des supports utilisés :



## Affiche de l'épreuve

# Week-end Flotte Collective AU BASSIN-ROND

Samedi 21 mai : ENTRAÎNEMENT  
Dimanche 22 mai : Régats Sélective au France 2016



LIGUE  
**FF**voile  
des MOUTS de France

## Sélection au Championnat de France

### « QUAND ? »

Samedi 21 mai : entraînement à partir de 14h

Dimanche 22 mai : courses à partir de 10h30

### « QUI ? »

Licenciés Minimes (12, 13 ou 14 ans en 2016)

### « COMMENT ? »

Le matériel est fourni par l'organisation RS Quba pour les doubles, Optimists pour les solitaires

### « COMBIEN ? »

Inscription à 5€ par personne, location des bateaux (8€ pour les optis, 16€ pour les Quba), Rachat de Franchise à prendre sur le site fédéral ou caution de 250€ par bateau

Au moins 5 bonnes raisons de participer :

**LE SPORT, C'EST BON POUR LA SANTÉ**

**UNE PLACE POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE A DEGROCHER**

**DES PARCOURS COURTS ET ORIGINAUX,  
UNE JOURNÉE RYTHMÉE**

**LE MATÉRIEL EST DÉJÀ SUR PLACE**

**EN SOLO ou EN DUO**  
Optimist ou RS Quba

Centre Départemental de Plein Air du Bassin-Rond  
403 Rue HENRI DESHAYS  
59111 BOUCHAIN  
03 27 35 72 28

[directeur@bassinrond.net](mailto:directeur@bassinrond.net)





## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

#### **RRS 64.3**

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### **RRS 67**

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

#### **RRS 70. 5**

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 78**

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### **RRS 86.3**

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 88**

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### **RRS 91**

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

#### **APPENDIX R**

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)